

Confédération Paysanne - FNOSAD (Fédération Nationale des organisations sanitaires apicoles) - **MDRGF** (Mouvement pour le Droit et le Respect les Générations Futures) - **SNA** (Syndicat national d'apiculture) - **UNAF** (Union Nationale de l'Apiculture Française) – **SAPB** (Syndicat des Apiculteurs Professionnels de Bretagne) - **SAPCO** (Syndicat des Apiculteurs Professionnels du Centre-Ouest) – **SAPRA** (Syndicat des Apiculteurs Professionnels Rhône-Alpes)

Paris, le 6 Novembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Les abeilles encore et toujours menacées !
Malgré le manque de données solides et approuvées, le Ministre
tenterait-il d'autoriser le Cruiser de Syngenta ?**

Les organisations signataires,

- . **Soulignent le manque de démonstration de l'innocuité du Cruiser,**
- . **Dénoncent l'absence de crédibilité du processus de suivi,**
- . **Expriment par conséquent leur ferme opposition à toute autorisation de ce pesticide et demandent au ministre de refuser l'AMM pour le Cruiser.**

Le Ministre Michel BARNIER a autorisé l'usage du CRUISER (thiaméthoxam) pour un an, le dossier présenté par SYNGENTA étant incomplet sur de nombreux points. Les effets à long terme sur les colonies d'abeilles n'ayant pas été étudiés, le ministre a imposé la mise en place d'un suivi des ruchers sur 3 régions « *Les modalités de ce suivi seront définies en concertation avec les représentants des apiculteurs* » (Communiqué du ministère de l'agriculture du 08/01/2008).

Il n'y a jamais eu de véritable concertation. Nous avons émis de nombreuses critiques sur le protocole, dont la plupart n'ont pas été prises en compte, ni mentionnées dans aucun compte rendu.

Le 17 mai, alors que la surveillance des ruches venait tout juste de débuter et qu'aucun résultat n'était disponible, le ministre communiquait: « *Le suivi effectué au cours des derniers mois... n'a révélé aucune évolution préoccupante de la mortalité des abeilles.; ni de défauts des conditions semis* »

Lors de la dernière réunion du 30 octobre les associations représentées apprenaient stupéfaites que le pré rapport de ce suivi devait être bouclé malgré l'absence de résultats d'analyses programmées. Parmi les résultats disponibles, les études effectuées lors des semis démontrent une émission de poussières chargées en thiaméthoxam à des concentrations préoccupantes aussi bien pour les abeilles que pour les autres pollinisateurs.

... / ...

(Rappelons que l'Italie vient d'interdire tous les insecticides neurotoxiques utilisés en traitement de semences suite à des hécatombes d'abeilles)

Pris de haut par une administration toute puissante et une AFSSA / DIVE qui se drape dans une soi-disant infailibilité et devant ce simulacre de concertation, les apiculteurs ont demandé l'expertise de ce dossier de suivi par des scientifiques spécialistes de l'abeille. Demande rejetée par l'administration qui refuse la transparence !

Le Ministre sera bientôt, en contradiction complète avec les propos qu'il a tenu lors de la remise du rapport du Député Saddier :

« Les abeilles et les pollinisateurs sont essentiels à l'agriculture et l'ensemble des agriculteurs doit se sentir concerné ».

Comment peut-on prétendre vouloir développer une agriculture et une apiculture durables et en même temps autoriser l'usage de produits insecticides neurotoxiques, systémiques, systématiques et persistants dans l'environnement tels que le CRUISER ?

Les organisations signataires demandent une nouvelle fois au Ministre de refuser l'autorisation du Cruiser.

CONTACTS PRESSE

Jean SABENCH, Responsable Confédération Paysanne - 06 76 62 93 89

Sophie DUGUE, Union Nationale de l'Apiculture Française - 06 82 92 23 85 / 02 43 86 04 53